



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, 19 juin, à 19h09, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 14 juin 2022 s'est réuni en **séance ordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2023

<u>Présents</u> : Mme	LEBEAU Colette,	Maire
M.	CHASSAGNE Jean-Paul,	1 ^{er} Adjoint
Mme	LEBON Marie-Josée,	2 ^{ème} Adjointe
M.	DUHEZ Didier,	3 ^{ème} Adjoint
Mme	MEILLER Laetitia,	Conseillère
M.	LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
M.	PATIN Raphaël	Conseiller délégué
Mme	BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
Mme	VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SANCHES Véronique, Conseillère ; M.SAFER Michel, Conseiller.

Secrétaire de séance : M CHASSAGNE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint

Madame le Maire Colette LEBEAU, ouvre la séance à 19h07 et donne lecture au Conseil Municipal des procès-verbaux, des séances ordinaire du 15 mai 2023 et extraordinaire du 9 juin 2022 qui sont approuvés et signés à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire Colette LEBEAU fait procéder au vote de la ou le secrétaire de séance. M CHASSAGNE Jean-Paul, 1^{er} Adjoint est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le point divers 5, de la convocation Protocole Rappel à l'Ordre a été rajouté aux délibérations.

Il s'agit d'une délibération qui concerne la signature du Protocole du Rappel à l'Ordre avec le Tribunal Judiciaire de Roanne.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibérations

- 2023-30 : Convention de délégation service public, fourrière automobile
- 2023-31 : Taxe aménagement, fixation du taux et institution d'exonération 2024
- 2023-32 : Protocole de Rappel à l'Ordre

Questions Diverses

- 1- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 Traitement et valorisation des boues
- 2- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 3- Bilan Station et Réseaux
- 4- Points Commissions :
 - Budget - Travaux, Facturation et reste à réaliser.
 - Sécurité- Suivi des bornes incendie non-conforme, renouvellement et vérification rappel.
 - Point communication- Réseaux sociaux, présentation Amandine CARTET, Secret Professionnel.
- 5- Programme National Pont
- 6- Tarifs casse, location salle des Fêtes
- 7- Congés estival, astreinte salle, préparation accueil été, tarification casse location.

DÉLIBÉRATIONS

2023-30 : Convention de délégation service public, fourrière automobile

Madame le Maire, présente la convention de délégation service public fourrière automobile au Conseil Municipal. Depuis quelques mois déjà diverses voitures sont en stationnement permanent sur la voie publique de la commune. Afin de faire débarrasser ces voitures ventouses, il convient de signer une convention de délégation de service public, avec une fourrière agréée par la préfecture. Celle-ci permettra l'autorisation d'intervention de la gendarmerie et ensuite l'enlèvement de ces véhicules gênants.

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention de délégation service public fourrière automobile et donne pouvoir de signature à madame le Maire.

2023-31 : Taxe aménagement, fixation du taux et institution d'exonération 2024

Madame le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le Conseil Municipal le taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le Conseil Municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Madame le Maire fait lecture des articles :

l'article L 331-1 du code de l'urbanisme, les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts, l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive et le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer la taxe d'aménagement ; sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% (choix de 1% à 5%). Valide la présente délibération pour une durée de 1 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024). Toutefois, le taux et les exonérations possibles pourront être modifiés tous les ans. Décide d'exonérer totalement les abris de jardin n'ayant pas un usage d'habitation soumis à déclaration préalable à compter du 1^{er} janvier 2024. Chaque année, la commune informe les taux de la part communale votés sur le territoire de la commune.

2023-32 Protocole Rappel à l'Ordre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande de signature d'un protocole de Rappel à l'Ordre, avec le tribunal judiciaire de Roanne.

Madame le Maire rencontre de plus en plus de soucis d'incivilités, de non-respect d'arrêté, d'installations professionnelles non-déclarées et autres non-conformités ou légalités.

Après un échange, avec le Procureur de la République de Roanne, Abdelkrim GRINI, celui-ci a proposé à madame le Maire un protocole qui lui donnerait l'aide et le pouvoir confirmé du procureur de la république de Roanne. C'est-à-dire que par simple démarche, le procureur de la république de Roanne, Abdelkrim GRINI délègue à Madame le Maire son pouvoir de procureur de la république, afin de faire respecter l'ordre et la conformité au sein de sa commune.

Pour la mise en place, il est nécessaire de signer un protocole avec le Tribunal Judiciaire de Roanne. Si le Conseil Municipal donne son accord, la signature aura lieu le Lundi 26 juin à 16h30 en Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne pouvoir de signature du Protocole de Rappel à l'ordre à madame le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

1- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 Traitement et valorisation des boues

Madame le Maire, présente le RPQS 2022 traitement et valorisation des boues, rédigé par le service assainissement de la communauté de commune Charlieu Belmont.

Le conseil Municipal prend bonne note de ce rapport.

2- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2022 Service Public d'Assainissement Non Collectif

Madame le Maire, présente le RPQS 2022 Service Public d'Assainissement Non Collectif, rédigé par le service assainissement de la communauté de commune Charlieu Belmont.

Le conseil Municipal prend bonne note de ce rapport.

3- Bilan Station et Réseaux

Madame le Maire, présente un bilan des travaux de la station d'épuration, ils arrivent à terme. D'ici décembre 2023 la station d'épuration sera conforme et opérationnelle. Madame le Maire présente les différents bilans des travaux.

4- Points Commissions :

Budget - Travaux, Facturation et reste à réaliser.

Madame le Maire demande au responsable commission Budget de faire un point de mi-année, sur l'avancement des travaux, la facturation sur le budget et ce qui reste à faire et prévoir avant le mois d'octobre.

Mesdames Lebon et Boisse prennent en charges le point facturation et reste à réaliser. Un Bilan est prévu pour le conseil de septembre.

Sécurité- Suivi des bornes incendie non-conforme, renouvellement et vérification rappel.

Madame le Maire présente à la commission sécurité, un courrier de rappel de borne incendie. Elle présente aussi un rapport de sécurité, qui informe la non-conformité de 4 bornes sur 9 non-conforme. Il va falloir prévoir leur remplacement sur le budget 2024, madame le Maire demande à la commission de sécurité d'organiser les devis de remplacement afin de pouvoir les présenter au conseil budgétaire 2024.

Point communication- Réseaux sociaux, présentation Amandine CARTET, Secret Professionnel.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la page Facebook mise en place « Maizilly 42750 », afin d'étendre notre communication numérique. D'autre part elle informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite mettre en place prochainement une intervention de Amandine CARTET Médiatrice numérique, responsable EPN - Espace Cyber, Déléguée à la protection des données. Elle pourrait apporter les informations nécessaires à la pratique des réseaux sociaux et prévenir les dangers numériques.

5- Programme National Pont

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme national Pont. La commune est concernée par trois ponts. Madame le Maire aura plus d'information au prochain conseil communautaire.

6- Congés estival, astreinte salle, préparation accueil été, tarification casse location.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite avoir au plus tôt les congés de chacun, afin d'organiser la mairie durant la période estivale.

Madame le Maire fait un point sur les astreintes des locations des salles, l'organisation et la mise en place.

Madame le Maire présente la tarification de la casse des locations, celle-ci sera appliquée dès les prochaines locations. En effet après inventaire ce n'est pas moins de 80€ de casses et pertes, non facturée qui apparaissent.

TOUR DE TABLE DES ELUS

Madame le Maire donne la parole aux élus.

Madame Vivier Angélique prend la parole et présente la tarification d'un agent immobilier pour la remise en location et gestion des appartements. Afin que la commune ne connaisse pas la même mésaventure que par le passé. Il faudrait compter environ 1500€ à l'année pour les deux appartements.

Monsieur Lopez Anthony prend la parole et présente un bilan déchet plutôt positif, les emballages est négatif, le verre et le papier les bilans sont en cours, il faut gérer des problèmes avec les prestataires. M Lopez informe qu'il fera passer le compte rendu de sa réunion déchets. Dans l'ensemble les retours des administrés sont positif.

VIE DE LA COMMUNE

Madame le maire présente la vie de la commune.

Mariage, ce samedi 17 juin à eu lieu le mariage de M Alexis MARJOLET et Mme Annabelle DUC, résident sur la commune. En présence de madame Angélique VIVIER Conseillère déléguée et Madame le Maire Colette LEBEAU Officier d'Etat Civil et le Remariage de M Anthony LOPEZ et Mme Nadège LOPEZ.

Pacs prochainement Madame le Maire procédera à deux pacs en mairie.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 21h45.

Approbation du présent Procès-Verbal le 24/07/2023

Nom Prénom	Fonction	Signature
LEBEAU Colette	Maire	
CHASSAGNE Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint Secrétaire de séance	
LEBON Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
DUHEZ Didier	3 ^{ème} Adjoint	Pouvoir à M ^{me} Meiller
MEILLER Laëtitia	Conseillère	
LOPEZ Anthony	Conseiller délégué	
PATIN Raphaël	Conseiller délégué	
SANCHES Véronique	Conseillère	Pouvoir à M ^{me} LEBEAU
BOISSE Sabrina	Conseillère déléguée	
VIVIER Angélique	Conseillère déléguée	
SAFER Michel	Conseiller	Pouvoir à M. Chassagne